



CHRS EMERGENCE(S)



PRÉFET
DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2023



diaconat protestant
DRÔME | ARDÈCHE

SOMMAIRE

1. LE CHRS ÉMERGENCE(S)	2
<ul style="list-style-type: none">• L'équipe• Les dispositifs d'accompagnement• Les missions• Les modes d'intervention• Les partenaires• Les valeurs du CHRS	
2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS	6
<ul style="list-style-type: none">• L'orientation d'une personne au sein des dispositifs• La procédure des logements au sein du CHRS• La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS• Les modalités de l'accompagnement	
3. LES SORTIES DU CHRS	8
<ul style="list-style-type: none">• Les sorties positives• Les sorties sèches	
4. LE POST CHRS	9
5. L'AVDL	10
6. LES ACTIONS COLLECTIVES	11
7. CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	11
8. LE CHRS EN CHIFFRES	12
<ul style="list-style-type: none">• Synthèse• Taux d'occupation par secteur géographique	
9. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS EN CHIFFRES	14
10. AVDL EN CHIFFRES	15
11. ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	16
12. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2024	17

1. LE CHRS ÉMERGENCE(S)

Le CHRS Émergence(s) a été créé en mars 2016. Il est destiné à assurer un accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion sociale à des personnes connaissant de graves difficultés en vue de recouvrer leur pleine autonomie et l'accès aux droits.

Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement et vise à garantir à toutes les personnes concernées des prestations adaptées à leurs besoins pour leur permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

Les bureaux du service sont situés sur deux sites géographiques :

- VALENCE : 26 rue la Pérouse au 2^{ème} étage du bâtiment
- ST VALLIER : 4 rue Marcel Paul à St Vallier

L'équipe

Les travailleurs sociaux

- Linda ABDAOUI - Éducatrice Spécialisée
- Virginie BLONDET - Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- Gabrielle ROUCHIER - Conseillère en Economie Sociale et Familiale, création de poste en mars 2022
- Elisa BEKMEZIAN - Éducatrice Spécialisée
- Karine LIETARD - Educatrice Spécialisée, création de poste en mai 2022
- Mathilde MARSELLA- Monitrice-Educatrice, création de poste en mai 2022

L'encadrement

- Amélie LAVEILLE-BAAZIZ, Cheffe de service
- Raphaël BRAHIMI - Directeur du Pôle Actions Sociales Valence Drôme Nord

La maintenance

- David DOMINGUES - Technicien

Les dispositifs d'accompagnement

Le CHRS

Le parc locatif est constitué de douze appartements meublés en diffus.

L'accueil est de 23 places réparties sur le secteur de Valence et de la Drôme des Collines

- 6 logements sur le secteur de Valence
- 2 logements sur le secteur de Tain l'Hermitage
- 4 logements à Saint Vallier

Ce dispositif s'adresse aux personnes dépourvues de logement qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion. Il vise l'accès à un logement durable grâce à un accompagnement adapté, personnalisé et une approche pluridisciplinaire. L'objectif étant de soutenir les personnes pour lever les freins à l'accès au logement autonome, tout en bénéficiant d'un Toit. La durée de la prise en charge est de 6 mois, renouvelable une à deux fois selon les situations. Une participation financière est demandée.

L'Accompagnement Hors les Murs (AHM)

Le CHRS Emergence(s) a également la possibilité, depuis l'année 2017, d'accompagner des personnes dans le cadre du dispositif « Hors Les Murs ». Cet accompagnement global hebdomadaire est destiné aux personnes dépourvues de logement ou en difficultés de maintien dans leur logement.

Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique du « logement d'abord » afin de favoriser l'accès à un logement en direct. Ainsi, il permet de favoriser l'accès aux droits des personnes et de stabiliser leur situation administrative, budgétaire et sociale en amont d'un accès au logement.

Les missions

- Veiller à l'accès aux droits
- Permettre l'accès à un logement adapté à la situation de la personne
- Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes
- Organiser et proposer des activités pour prendre du plaisir, créer du lien et travailler la relation à l'autre
- Favoriser la socialisation
- Soutenir l'ensemble des démarches nécessaires à l'évolution de la situation de la personne
- Être à côté de et faire avec les personnes selon leurs besoins
- Orienter vers les partenaires spécialisés selon les besoins
- Faciliter l'accès aux soins
- Aider à la mobilité et aux actes de la vie quotidienne

Les modes d'intervention

Nous intervenons à la fois en entretien au bureau et à la fois en visite à domicile des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'accueil en CHRS, nous alternons tous les 15 jours ces deux modes d'intervention.

Les partenaires

L'accompagnement social global proposé aux personnes accueillies s'adapte au plus près des besoins de chacun afin de favoriser le recouvrement de l'autonomie. Pour se faire, nous travaillons souvent en étroite collaboration et orientons les personnes vers divers partenaires.

LOGEMENT : SIAO, DDETS, DAH, SDH, ADLS, SOLIHA, Habitat et Humanisme, Habitat Dauphinois, VRH, bailleurs privés.

RESSOURCES/BUDGET : CAF, MSA, POLE EMPLOI, CPAM, CMS, Mission Locales, CCAS, Association PARI.

ASSOCIATIONS TUTELAIRES : UDAF, ATMP, PARI.

SANTE : USAA, SSR, CPAM, ANPAA, TEMPO, Centre Hospitalier de Valence, Médecins, Médiatrice Santé de la Ville de Valence, Centre de Santé Jeune et Point Relais Oxygène, CMP.

ENFANCE/FAMILLE : CIDFF, PMI, ECOLES, MPT, Crèches, Maison des Enfants, ASE, association Pluriels, la Sauvegarde26, sage-femme.

INSERTION PROFESSIONNELLE : Pôle emploi, la Mission Locale Structures d'insertion par l'activité économique (AIRE, Régie de quartier, Restos du cœur, Valence services, Arche Agglo...), agences intérimaires.

JURIDIQUE et JUDICIAIRE : CIDFF, Remaid, Avocats, Bureau d'Aide Juridictionnelle, SPIP, Centre Pénitentiaire.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du cœur, le RESE, Emmaüs.

Depuis cette année, des réunions INTERSERVICES sont organisées tous les deux mois.



ZOOM SUR UN PARTENARIAT

Nous travaillons depuis début 2023, avec le RESE, ressourcerie sur Bourg lès Valence. C'est une recyclerie pour les personnes ayant peu de ressources qui facilite leur intégration dans leur nouveau logement. Au-delà des difficultés à accéder à un logement pour nos publics, habiter son logement est un axe fort de nos missions. Avec le RESE et ses bénévoles, nos bénéficiaires peuvent se meubler à moindre coût dans une démarche de respect de l'environnement.

Les valeurs du CHRS

Les valeurs de l'établissement constituent le socle fondamental afin d'être cohérent dans les pratiques professionnelles. Elles se déclinent au quotidien dans les prestations délivrées aux personnes accompagnées et dans les mises en relation avec les partenaires et les acteurs de l'établissement. Ces valeurs lient chaque professionnel intervenant au sein du CHRS. Ainsi, nous avançons ensemble vers un même objectif : permettre aux personnes accompagnées d'être acteur de sa vie et de ses propres projets.

- **La bientraitance**

Selon la HAS, la bientraitance est une démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Pour la mettre en œuvre, l'ANESM a identifié 4 repères :

- L'usager co-auteur de son parcours
- La qualité du lien entre professionnels et usagers
- L'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes
- Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Le CHRS Emergence(s) inscrit son action autour de ces 4 piliers repères.

- **Le respect**

C'est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Le respect est la base de notre accompagnement permettant l'instauration d'une relation de confiance. Ainsi, la personne est incitée à s'engager dans l'accompagnement de manière constructive. Les personnes se sentent accueillies sans jugement de valeur dans un cadre sécurisant induisant un climat favorable.

- **L'authenticité**

C'est une vertu par laquelle un individu exprime avec sincérité et engagement ce qu'il est profondément. Au sein du CHRS Emergence(s), l'authenticité dans la relation avec les personnes accueillies est primordiale. Nous attachons une importance particulière à l'engagement mutuel comme un support dans la relation de confiance. Cette authenticité nous amène à être consciencieux et à veiller à intervenir de manière équitable et juste. Nous essayons autant que possible d'être disponibles pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

- **La convivialité**

Dans le cadre des actions tant individuelles que collectives, nous veillons autant que possible à amener un contexte convivial. Nous la mettons en œuvre consciemment et consciencieusement. Il est important pour nous de favoriser une bonne ambiance et un état d'esprit propice au bien-être, contribuant de fait à ce que les personnes se sentent libres d'être elles-mêmes. Cela apporte un peu de légèreté dans leur réalité qui n'est pas toujours facile. La bonne humeur peut être « moteur » et peut favoriser le dynamisme de chacun.

2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS

La finalité du service CHRS EMERGENCE(S) est de mettre à disposition un hébergement et un accompagnement social aux personnes en situation de précarité liée au logement.

Nous effectuons des prises en charge sur la base d'entretiens individuels réalisés à domicile, au bureau ou dans un lieu extérieur en fonction des besoins. Nous intervenons également dans le cadre d'actions collectives qui visent à favoriser l'accès à la culture, développer le lien social et accentuer la confiance en soi.

Il s'agit de prendre en compte la situation de la personne dans sa globalité. Nous effectuons des diagnostics qui permettent d'analyser les difficultés rencontrées par les personnes. Cet accompagnement a pour but de favoriser le développement de l'autonomie et d'atténuer certains freins.

Les besoins des personnes accompagnées sont différents, c'est pourquoi nous adaptons notre accompagnement.

Les notions qui guident notre pratique :

- La dimension psychosociale de l'accompagnement en tenant compte de l'individu et de l'environnement dans lequel il évolue
- L'instauration d'une relation de confiance avec les personnes accompagnées
- Le respect de la temporalité de chacun
- Le partenariat est primordial afin de coordonner les interventions.

Cet accompagnement social de libre adhésion est caractérisé par l'écoute, la mise en confiance et la possibilité pour les personnes d'y mettre fin à tout moment.

L'orientation d'une personne au sein des dispositifs

C'est le Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO) Drôme-Ardèche qui gère l'orientation de toutes les demandes des personnes sans domicile ou en difficultés à se maintenir dans leur logement. Ce service départemental permet de centraliser et d'orienter toutes les demandes.

Le déroulement d'une orientation :

- Demande faite par un travailleur social (CMS, Entraide, services sociaux divers...)
- Réception par le SIAO (étude des demandes par le service insertion)
- Passage en commission
- Orientation vers les différents dispositifs existants (CHRS, AHM, AVDL, ...)
- Liste d'attente interne au SIAO
- Réception par notre service lorsqu'une place se libère
- Nous devons informer le SIAO via leur logiciel SI SIAO de la fin de prise en charge d'une personne accompagnée

La procédure des logements au sein du CHRS

Lorsqu'une personne quitte le CHRS, avant même de le signaler au SIAO, nous nous assurons du bon état général du logement. En amont, des visites sont effectuées avec l'agent de maintenance afin de repérer et réparer certains problèmes techniques ou d'éventuelles dégradations. Lorsque nous avons la connaissance de la date exacte du départ de la personne, nous effectuons un pré état des lieux 15 jours avant la sortie. Cela permet de mieux appréhender l'état des logements et gagner en réactivité pour favoriser un taux de rotation plus important du dispositif.

La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS

Dès l'orientation du SIAO, une mise en lien est faite avec la personne ou le ménage à accompagner. Un entretien de pré admission est alors réalisé en présence de deux travailleurs sociaux de l'équipe. Lors de ce premier entretien, le dispositif et les modalités d'accompagnement sont présentés. C'est l'occasion aussi de recueillir brièvement le parcours de la personne et ses besoins. Un délai de 48h est laissé à la personne pour prendre la décision d'être pris en charge par notre service. Ce n'est qu'après ce délai que nous fixons une rencontre avec la cheffe de service pour la signature du contrat de séjour et la remise des clés.

3. LES SORTIES DU CHRS

Les accompagnements prennent fin selon les situations suivantes :

- Les objectifs définis ensemble ont été atteints
- L'accompagnement proposé n'est plus adapté à la situation
- La personne n'éprouve plus le besoin ou n'adhère plus à l'accompagnement

Les sorties positives

L'objectif principal du dispositif CHRS est de favoriser l'accès à un logement, que ce soit autonome (parc public ou privé) ou accompagné (Résidence Sociale, Pension de Famille, ODIAS) mais également de garantir sa capacité à *habiter* son logement. Pour cela, les personnes sont soutenues dans l'ensemble des démarches administratives visant l'accès au logement (Dépôt de demande de logement, inscription sur les listes du contingent préfectorale, dossier DALO si nécessaire, inscription auprès de structure adaptée) mais aussi l'accompagnement proposé doit permettre de recouvrer la confiance en soi une insertion sociale adaptée.

À l'issue de ce parcours, les bailleurs ou institutions attribuent un logement aux personnes. L'accompagnement s'oriente alors vers l'ensemble des démarches visant l'installation dans les lieux (ouvertures des droits allocation logement, ouverture des compteurs énergie, ameublement, déménagement).

Si la personne dispose d'un rétablissement suffisant, un passage de relais vers les services sociaux de droits commun du secteur est réalisé. Ainsi, la personne continue à bénéficier d'un étayage pour favoriser son maintien en logement. Nous faisons parfois le constat que le temps en CHRS n'a pas permis de lever tous les freins pour stabiliser de façon durable la situation dans le nouveau logement. C'est là que peut intervenir le dispositif Post CHRS.

Les sorties sèches

Il arrive que certaines personnes prises en charge n'accèdent pas à une solution de logement et que le dispositif prenne fin. Il existe autant de raisons que de situations qui amènent la personne et/ou le service à acter une fin de prise en charge.

Par manque d'adhésion à l'accompagnement social global proposé ou bien parce que leur projet d'accès à un logement n'est plus prioritaire. Elles choisissent parfois le retour à la rue, en squats ou l'hébergement chez des tierces personnes.

Parfois, la décision de fin de prise en charge est actée par le CHRS, pour raison du non-respect du règlement de fonctionnement et/ou car les leviers à notre disposition pour favoriser l'insertion n'ont pas fonctionné. Lorsque la limite de nos interventions est atteinte, la fin de prise en charge est alors inévitable pour certaines situations.

Dans ces deux cas, nous essayons tant que possible de veiller à ce que les personnes soient prises en charge à la sortie par un étayage autre et le SIAO de la Drôme est informé.

Nous envisageons notre travail dans une logique de parcours et le CHRS comme un passage. Nous accueillons la personne là où elle est et l'accompagnons vers là où elle veut aller avec, comme vecteur, l'insertion par le logement.

4. LE POST CHRS

Le Post-CHRS est un dispositif mis en place au niveau du Pôle Actions Sociales de Valence pour les 3 CHRS (L'Olivier - Arcades, Emergence(s) et le St Didier). Ce dispositif intervient à la sortie du CHRS afin de proposer un accompagnement global, soutenant lorsque le parcours de la personne souligne encore des fragilités au moment de la sortie.

C'est un accompagnement de 6 à 9 mois en général. Il vise à lever les craintes, freins à l'entrée dans le logement et à s'assurer de la stabilité du parcours de sortie.

Il est piloté par un travailleur social qui travaille en étroite collaboration avec ses homologues des 2 autres CHRS. Les 3 travailleurs sociaux mutualisent leur compétences (Accompagnement social, Insertion par l'emploi) et élargissent la dimension partenariale (Structures d'insertion par l'emploi, Aides à l'emménagement, Ressourceries, Accès au numérique, ...).

En 2023, les travailleurs sociaux du Post CHRS ont accompagné environ une quinzaine de personnes.



Un maillage partenarial qui favorise l'insertion des personnes dans le territoire et des actions collectives qui permettent la rencontre et «l'aller-vers» les lieux ressources :

- ❖ Visites de la Médiathèque, présentation de leurs services et création de carte d'abonnement,
- ❖ Ateliers d'initiation au numérique,
- ❖ Ateliers «petit bricolage» avec Les Compagnons Bâisseurs visant l'autonomie et l'appropriation du logement,
- ❖ Rencontres «Jobs daïting», journée de recrutement métiers en tension, découvertes de secteur d'activité...,
- ❖ Temps de partage en cuisine, pique nique et sortie découverte de notre région...

5. L'AVDL

L'AVDL (Aller Vers et Dans le Logement) est un dispositif à destination de personnes qui sont en situation de précarité vis-à-vis du logement (personne à la rue, hébergées, en mesure d'expulsion) mais qui dispose d'une certaine autonomie dans leurs démarches et leur recherche. Cette mesure a pour but d'éviter autant que possible le passage par la rue et de favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

Emergence(s) dispose de 30 mesures AVDL simples et 6 AVDL renforcées. Sur un rythme d'une fois par semaine ou d'une fois tous les 15 jours, le travailleur social remobilise la personne en vue d'accéder rapidement au logement.

L'AVDL, comme toutes les autres mesures du CHRS, requiert la libre adhésion de la personne, sa mobilisation dans l'accompagnement qui est construit autour du projet de la personne en prenant en compte ses difficultés comme ses ressources.



ZOOM sur un accompagnement Aller Vers et Dans le Logement

Monsieur B. est accompagné depuis le 08 mars 2023 dans le cadre d'une mesure AVDL sur le secteur Drôme des Collines.

Lorsque Monsieur est arrivé dans la Drôme il a été hébergé chez un ami. Il sortait de prison à Toulouse et a voulu rejoindre ses enfants sur le secteur de St Vallier. Il percevait l'Allocation de Solidarité Spécifique.

Monsieur a toujours vécu en logement autonome, en tant que locataire mais aussi propriétaire.

Objectif de l'accompagnement :

- Trouver un logement autonome :
Mettre à jour sa demande logement social dans la Drôme et dans l'Ardèche ; Continuer à contacter les bailleurs ; Se rendre aux rendez-vous proposés par ces derniers ; Chercher aussi des logements dans le parc privé.
- Gérer son budget :
Envoyer le dossier à la Banque de France concernant la dette auprès de son assureur ; Ouvrir un compte courant
- Trouver un emploi :
Continuer à se rendre à ses rendez-vous avec Pôle Emploi ; Candidater via la plateforme inclusion ; Relancer les employeurs suite à des candidatures

Monsieur B. a su se saisir de l'accompagnement qui lui était proposé. Il était présent à tous les rendez-vous, et était acteur de sa prise en charge en dehors des rendez-vous.

Ainsi il a pu voir sa situation évoluer rapidement.

Monsieur a accédé à un logement autonome dans son secteur de recherche en décembre 2023. Il a investi le logement et se projette dans sa nouvelle vie. Une veille est en cours sur le règlement des loyers et les démarches pour débloquent les APL notamment.

En parallèle de son aménagement, Monsieur B. a trouvé un emploi géographiquement proche de son logement. Cet emploi permet à Monsieur d'augmenter ses ressources considérablement, de s'intégrer plus facilement à son environnement, et de retrouver un rythme.

La gestion du budget est toujours au travail, notamment suite à l'augmentation des ressources et en même temps des dépenses.

6. LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives sont proposées à toutes les personnes suivies par Emergence(s) quel que soit la nature de la mesure dont elles bénéficient. Elles visent à favoriser la socialisation des personnes accueillies, à renforcer leur confiance en soi, à développer les échanges entre pairs et le pouvoir d’agir des personnes.

Les actions collectives suivantes ont été proposées en 2023 :

- Ateliers thématiques : Recherche de Logement, Technique de recherche d’emploi, Ateliers numériques
- Forum de l’Emploi
- Visite de la Médiathèque de Valence
- Droit au Répit et Accès à la Culture : Sortie au cinéma (1 fois par mois), sortie culturelle, loisirs en famille.

Sortie au Lux



Musée de Valence

7. CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance définie par la loi 2022-2 et qui vise à permettre aux personnes accueillies dans notre service d’exprimer leurs besoins, leurs attentes au sein d’une instance dédiée.

Ils ont lieu 2 fois par an. C’est un moment important et essentiel de l’expression de la parole et des libertés des personnes accueillies. En 2023, 8 personnes ont participé à ce moment convivial. Une nouvelle dynamique de participation et d’expression est en marche.

8. LE CHRS EN CHIFFRES

Synthèse

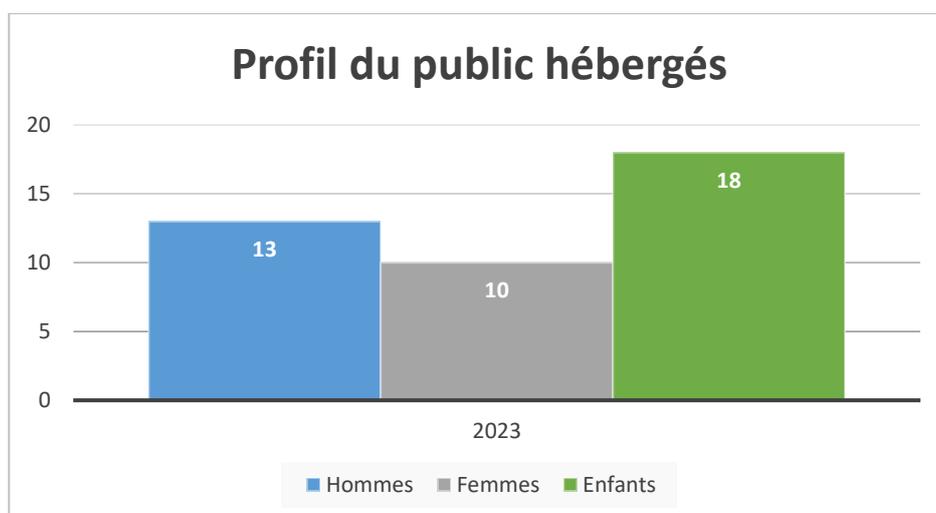
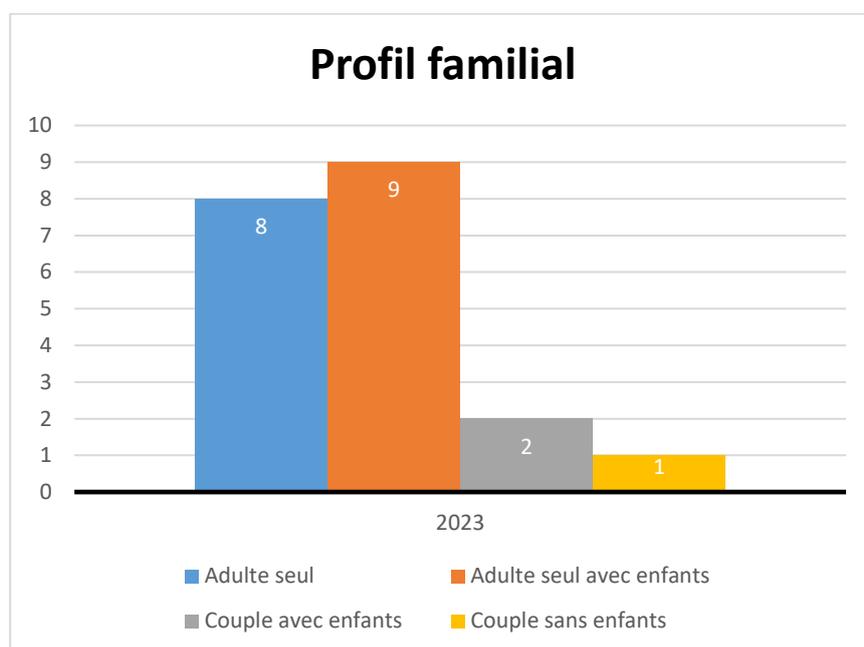
En 2023, nous avons hébergé 20 ménages au sein du CHRS (19 en 2022 et 11 en 2021).

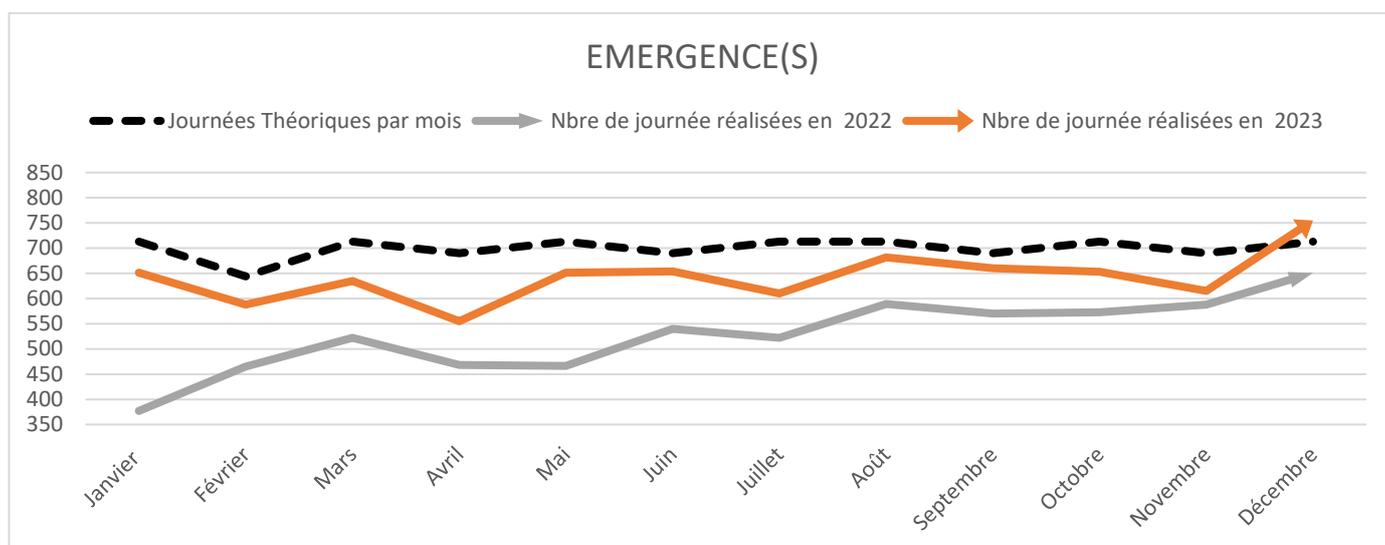
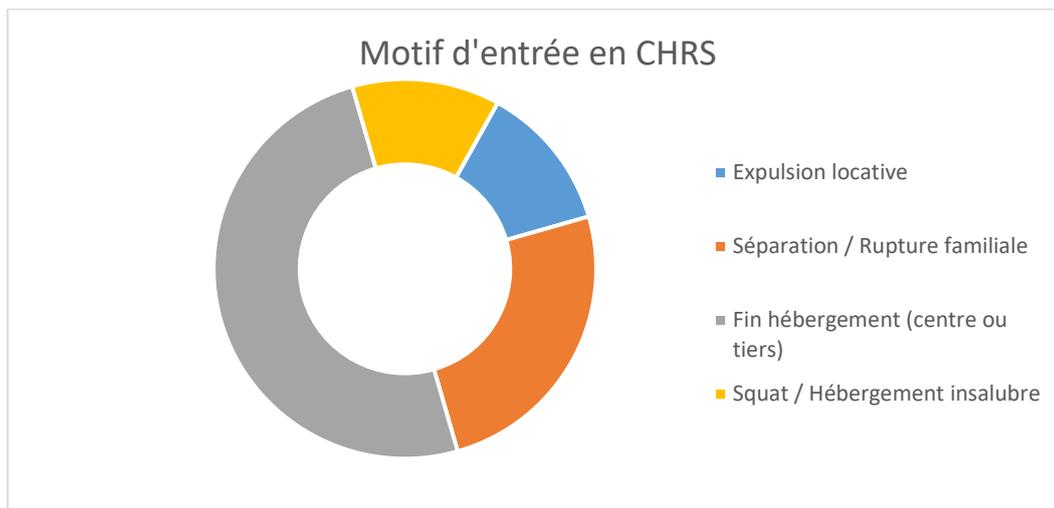
Le taux d'occupation en 2023 est de 92% (75,4% en 2022).

La durée moyenne de séjour est de 13,56 mois en 2023 (14 mois en 2022).

Il y a eu 8 entrées en 2023 contre 13 entrées en 2022 (9 en 2021).

Le public que nous accompagnons est majoritairement composé d'hommes seuls ou de couples avec ou sans enfants.





Répartition géographique

Le CHRS intervient sur le territoire de Valence et alentours, Drôme des Collines (Tain et St Vallier). *Au regard des orientations et demandes émanant du secteur Drôme Nord, nous avons réalisé une étude en allant interroger nos partenaires. Nous avons constaté qu'il y avait très peu de demandes sur le territoire de St Vallier, on a ainsi pu mettre en exergue que le besoin d'hébergement est bien plus important. A l'inverse, sur Valence la tension est plus importante. A noter que sur Valence, le temps d'attente pour intégrer un CHRS-I est long (en moyenne 24 mois). Nous avons donc convenu avec la DDETS 26, dans la cadre de notre signature CPOM, de proposer des hébergements plutôt sur Tain et les communes aux alentours et de maintenir uniquement des mesures AVDL sur St Vallier.*

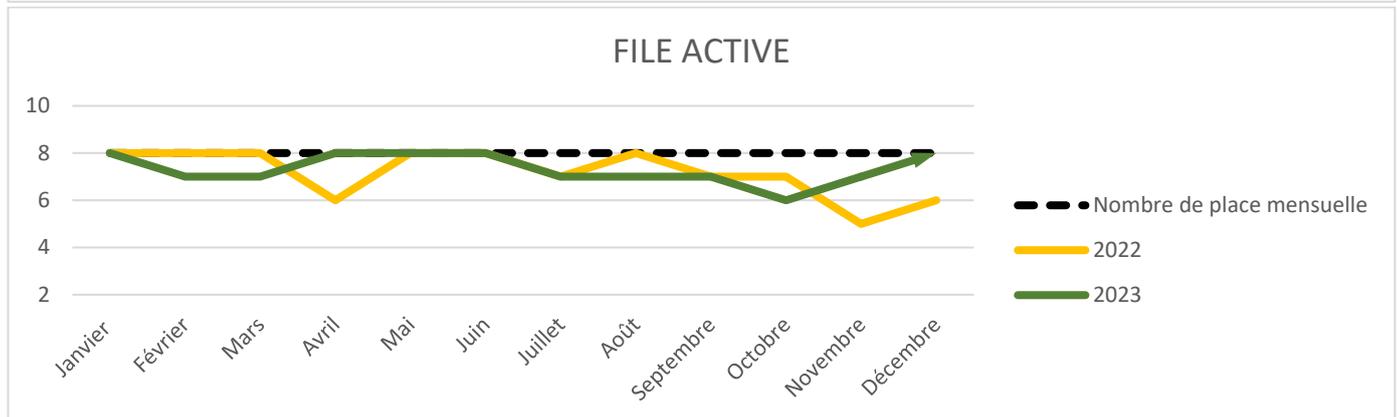
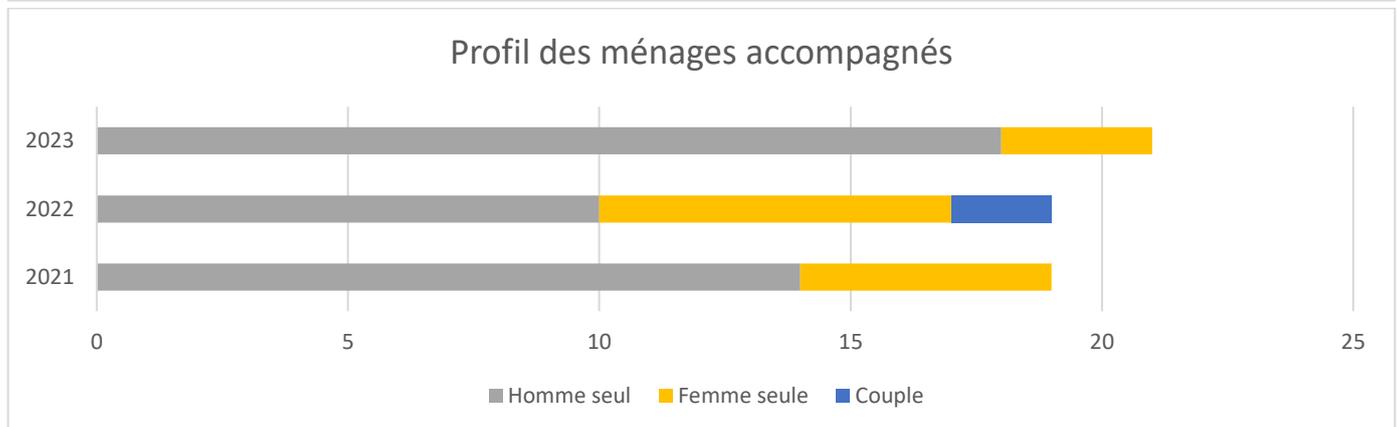
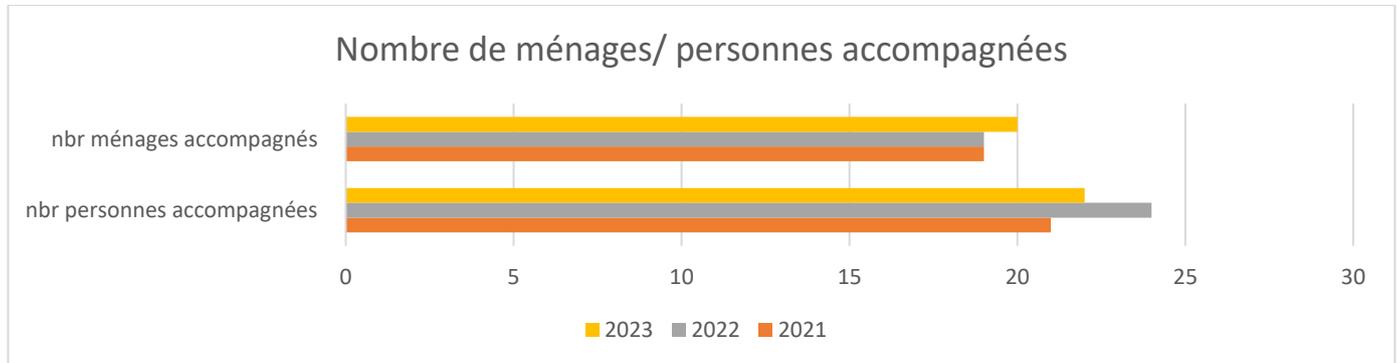
Les sorties

On comptabilise 9 sorties en 2023 comme en 2022.

Début 2023, les travailleurs sociaux sont prescripteurs vers l'emploi d'insertion. Ce nouveau levier facilite grandement l'accès à l'emploi des personnes accompagnées et l'accès au logement.

9. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS EN CHIFFRES

En 2023, 20 ménages ont bénéficié d'une mesure (19 en en 2022). Le taux de réalisation de la file active est de 92% (90% en 2022 et 83% en 2021). La durée moyenne de prise en charge est de 5 mois (7 mois en 2022). Le délai moyen de déclenchement de la mesure est de 8 jours (11 jours en 2022).



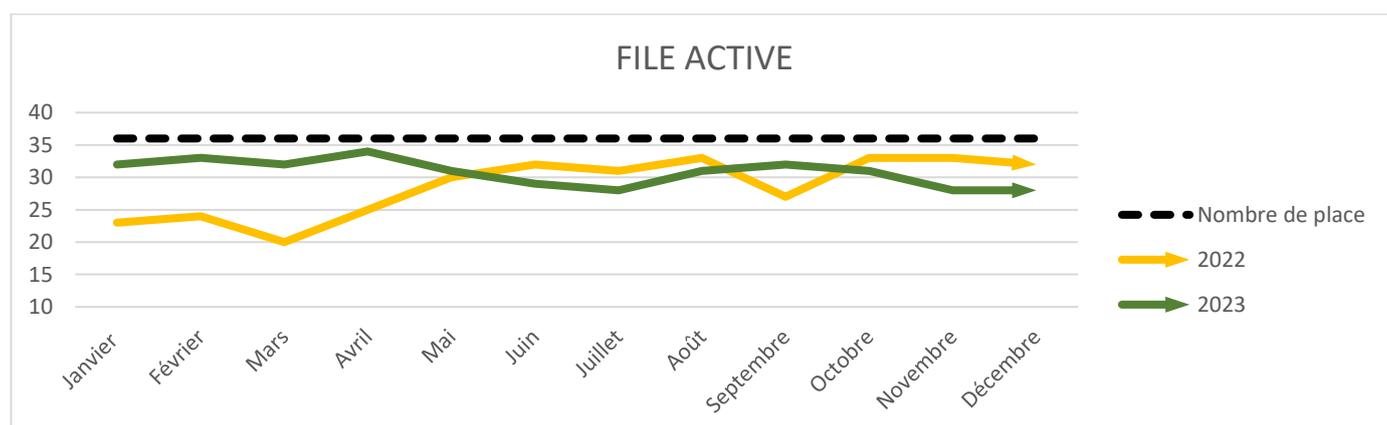
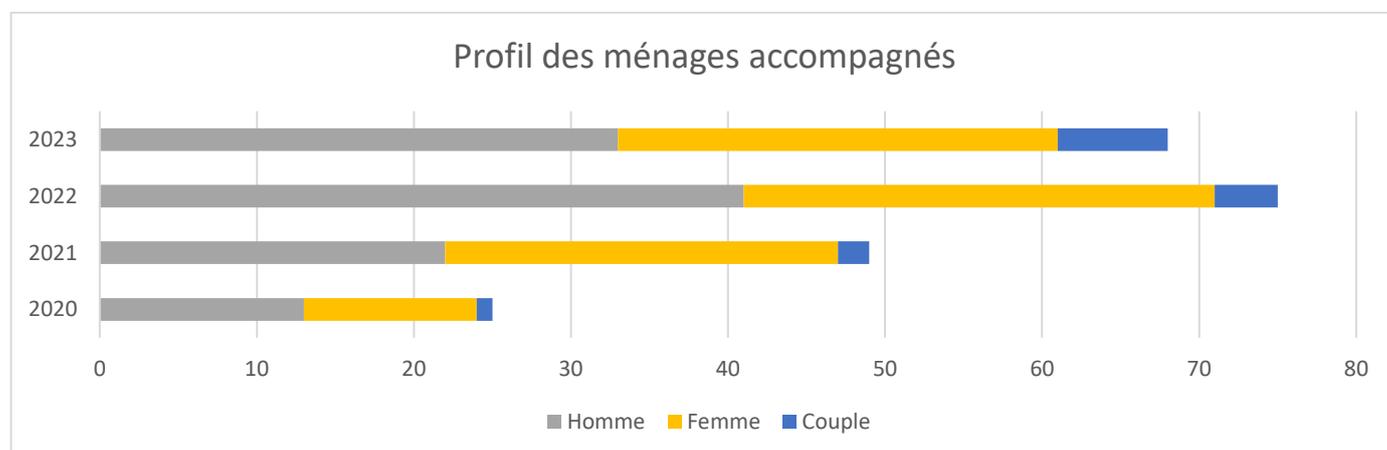
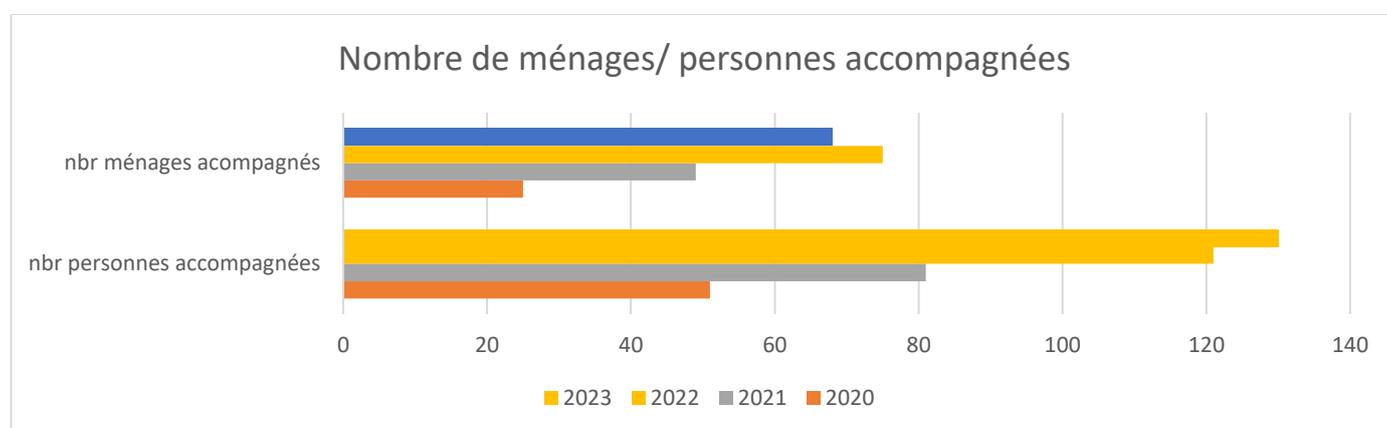
10. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT EN CHIFFRES

En 2023 : 68 ménages ont été accompagnés composés de 130 personnes (75 ménages composés de 12 personnes en 2022). Nous observons donc que nous avons accompagnés plus de familles qu'en 2022. Cette différence s'explique également par l'allongement de la durée moyenne d'accompagnement au regard de l'accroissement des difficultés de nos publics. En effet, on observe une précarisation du public en AVDL.

L'objectif en 2023 de la file active est de 85% (79% en 2022 et 63% en 2021). Le déclenchement de la mesure est de 7 jours (17 jours en 2022 et 31 jours en 2021).

Sur 69 ménages orientés, 18 ont accédé à un logement (Public ou Privé) soit 26%.

L'AVDL est un outil dans la mise en œuvre du Logement d'Abord car elle lutte contre la logique en escalier et le retour à la rue.



11. ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

L'année 2023 fut marquée par des absences prolongées de 2 membres de l'équipe et une succession de remplacements. Par contre, une très grande solidarité entre collègues s'est opérée pour le bien-être des personnes hébergées.

Le service a accueilli Mathilde MARSELLA en CDI en septembre, qui est venue renforcer l'équipe Post-CHRS suite au départ de Samantha GISCLON.

L'équipe d'Emergence(s) et de L'Olivier ont renforcé leur travail de collaboration et ont mené à bien l'évaluation externe 2023-2027 des établissements (évaluations réalisées par le cabinet SOCRATES).

Les 2 équipes ont également travaillé sur le Projet d'Etablissement. Nous avons réalisé plusieurs journées de travail afin de questionner : les enjeux pour nos publics, nos pratiques d'accompagnement, notre réseau partenarial. Ce fut des moments forts de réflexion et de construction d'équipe.

Les hébergés ont pu profiter de nombreuses sorties et animations proposées par l'équipe d'Emergence(s).

Parce que pour nous le droit au répit, l'accès aux loisirs et à la culture fait partie pleinement de l'accès aux droits, nous avons pu mettre en place :

- Des sorties cinéma (1 fois par mois)
- Des pique-niques
- Des sorties culturelles : Musée de Valence, Exposition au Lux
- Des sorties loisirs parents-enfants : Zoo d'Upie, Truite du Père Eugène, Randonnée au Château de Crussol.



12. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2024

Rappel des objectifs 2023 que nous avons pu réaliser entièrement :

- La renégociation du Contrat d'Objectifs et de Moyens avec la DDETS 26 pour les 5 prochaines années.
- La réécriture de notre projet d'établissement
- Le développement de notre partenariat avec l'ambition d'offrir un service de qualité aux personnes accueillies au sein du service.
- Le développement des actions collectives en commun entre les 3 CHRS du Pôle Actions Sociales de Valence : L'Olivier, le St Didier et Emergence(s)

Nos objectifs 2024 :

- Revoir le règlement Intérieur
- Travailler en étroite collaboration avec la Plateforme Logement D'Abord 26 et développer l'IML pour faciliter l'accès au logement.
- Développer nos outils d'expression des usagers et leur Pouvoir d'Agir



CHRS EMERGENCE(S)

26 rue La Pérouse
26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 58 07

4 rue Marcel Paul
26240 ST VALLIER
Tél. 04 75 78 58 09
E-mail chrs-emergences@diaconat26-07.org
diaconat26-07.org